



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 01/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie le 15 janvier et le 22 janvier 2024 pour l'étude du préavis No. 01/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE.

Pour la deuxième réunion, la CF était rejointe par M. José Manuel Fernandez syndic et municipal des finances, accompagné de Mme Tania Séverin, municipale de l'enfance, des écoles et de la sécurité sociale, que nous remercions pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

Selon les comptes de l'ASSAGIE la dette au 31.12.2022 est de CHF 145'600.- et non pas CHF 308'800.- qui était l'état au 31.12.2021.

Le cautionnement de l'ASSAGIE couvre les dettes d'investissement et les autres passifs (sauf les passifs transitoires). Il n'y a pas de fonds propres car si les coûts augmentent, alors la participation des communes aussi.

Le plan d'investissement a été voté par le Conseil intercommunal. Il faut savoir que la planification des investissements se rapporte essentiellement à l'équipement mobilier des sites d'Aubonne, au Château pour les 5-8^{ème} et pour le collège du Chêne 9-11^{ème}.

Ces investissements sont amortis sur une durée normale de 10 ans.

Il faut ajouter encore que le projet Aubonne 2040 a été présenté et validé par les communes concernées et que tous les investissements sont soumis au fur et à mesure au Conseil intercommunal. Quant au nouveau Collège de Féchy, il devrait accueillir les élèves de 1-4P au premier semestre 2025 selon les prévisions actuelles.

Précisons encore que le plafond d'endettement maximal de CHF 5 Mio est un juste milieu. Ce montant permet une certaine souplesse dans l'exécution des buts de l'association. Si le plafond est trop bas et doit finalement être augmenté, la procédure est longue et fastidieuse puisqu'elle doit être revalidée par tous les Conseils communaux.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- Vu le préavis No 01/2024 relatif à la modification des statuts de l'Assagie
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

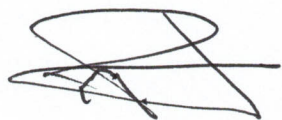
DECIDE

- D'accepter les nouveaux statuts de l'Assagie, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Pour la Commission des finances :



Matthew Thomson
Président



Edy Piguet
Rapporteur

Etoy, le 24 janvier 2024